

EXTRAIT CONFORME

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE
LUNDI 6 MARS 2000, À 20 HEURES, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 6
RUE DU COUVENT, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS LÉO PAUL DIONNE, LORRAINE
GUÉRETTE, EUGÈNE LAROCHELLE, DENIS FORTIN ET JEANNE-MANCE C.
PELLETIER FORMANT QUORUM DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR LUCIEN BOURGOIN, MAIRE.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2000-03-129

OBJET : MEMBRES DU COMITÉ DE LA ROUTE 185

CONSIDÉRANT que le 6 avril 1999, le Conseil municipal a adopté la résolution
numéro 99-04-172 créant un comité chargé de soumettre des recommandations au
Conseil municipal pour les travaux prévus sur la route 185 par le ministère des
Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a deux de ses membres qui siègent
sur ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que le Conseil municipal soit représenté
par aucun des ses membres et ce afin d'assurer un suivi plus objectif et une action
plus critique sur l'évaluation de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Paul Dionne, appuyé par Lorraine
Guérette, et résolu à l'unanimité de nommer messieurs Francis Landry et Yvan
Rossignol, membres du comité en remplacement de Lucien Bourgoin et Eugène
Larochelle.

Le comité est donc composé des personnes suivantes :

- Michel Vachon (ou en son absence Guy Gagnon de Premier Tech);
- Reno Émond de Surplus Général Tardif;
- Ludger Fortin (ou en son absence Stéphane Bourgeault des Tourbières Berger);
- Francis Landry de Distribution Francis;
- Yvan Rossignol de la Brigade d'incendie de Saint-Antonin;
- Réal Landry, entrepreneur;
- Jean-Yves Paradis, entrepreneur;

OBJET : MEMBRES DU COMITÉ DE LA ROUTE 185

Le comité, s'il le désire, peut inviter les deux employés municipaux suivants : Jean Labonne et Gina Dionne, à participer aux réunions.

Copie de cette résolution sera acheminée à tous les membres du comité.

**Certifié, copie conforme
Ce 8 mars 2000**



**Gina Dionne,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale**

EXTRAIT CONFORME

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE MARDI 6 AVRIL 1999, À 20 HEURES, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 6 RUE DU COUVENT, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS PIERRE VILLENEUVE, LÉO PAUL DIONNE, LORRAINE GUÉRETTE, EUGÈNE LAROCHELLE, DENIS FORTIN ET JEANNE-MANCE C. PELLETIER FORMANT QUORUM DE CE CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUCIEN BOURGOIN, MAIRE.

*Amendé par
2000-03-129*

RÉSOLUTION NUMÉRO : 99-04-172

OBJET : FORMATION D'UN COMITÉ - ROUTE 185

CONSIDÉRANT qu'une étude d'opportunité fut entreprise à la suite des pressions des municipalités longeant la Route 185, et que l'étude s'est terminée par le dépôt du plan stratégique d'interventions sur la route 185 par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que parmi les intersections majeures identifiées, les solutions suivantes ont été envisagées, soit un échangeur au coin de la rue Principale, et la fermeture du Premier rang;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus sur la Route 185 vont influencer la circulation et le développement de notre municipalité

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de former un comité pour soumettre des recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les recommandations retenues seront soumises au ministère des Transports du Québec avant le dépôt officiel de plans et devis;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont soumis leurs noms à faire partie d'un tel comité;

OBJET : FORMATION D'UN COMITÉ - ROUTE 185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Paul Dionne, appuyé par Lorraine Guérette, et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes à travailler sur le comité :

- M. Ludger Fortin, représentant de Tourbière Berger;
- M. Guy Gagnon ou Michel Vachon, représentant de Tourbière Premier;
- M. Réal Landry, entrepreneur;
- M. Jean-Yves Paradis, entrepreneur;
- M. Michel Émond, représentant de Surplus Général Tardif;
- M. Eugène Laroche, conseiller
- M. Lucien Bourgoin, maire
- À titre de personnes ressources : Jean Labonne et Gina Dionne, respectivement directeur des travaux publics, et secrétaire-trésorière/directrice générale pour la municipalité.

Copie de cette résolution sera acheminée aux personnes qui ont soumis leur nom pour faire partie de ce comité et qui n'ont pas été retenues.

Certifié, copie conforme
Ce 8 avril 1999



Gina Dionne,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale